



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Augmentation de la capacité de production sur le site MURATA et poursuite du développement de nouvelles technologies : Celles-ci impliquent un besoin d'augmentation de volume de stockage de certains produits, l'ajout de nouveaux équipements de travail et une réorganisation des espaces de travail au sein des bâtiments de production existants.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MURATA

Raison sociale

MURATA INTEGRATED PASSIVE SOLUTIONS

N° SIRET

5 1 2 6 0 3 8 6 1 0 0 0 2 6

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☒ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	MURATA est concerné par la procédure d'examen au cas par cas, du fait d'une nouvelle installation soumise à enregistrement (rubrique 2565 précédemment classée à déclaration désormais soumise à enregistrement du fait du projet)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin d'augmenter la capacité de production et de poursuivre le développement de nouvelles technologies, des équipements servant pour les activités de traitement de surface ont été ajoutés sur le site MURATA. Avec ce projet, cette activité précédemment à déclaration dépasse le seuil de l'enregistrement pour la rubrique 2565 - Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces par voie électrolytique ou chimique. Les bains de traitement sont présents dans les salles blanches, au sein des bâtiments de production E et M. Les volumes de bains précédemment déclarés étaient de 714 litres, et passent à 2 676 litres du fait du projet (ajout d'équipements de traitement de surface : dans les ateliers dépôt, gravure humide, gravure sèche...)

Les équipements de traitement de surface sont présentés dans l'annexe volontaire n°2 - partie présentation des activités 2565.

4.2 Objectifs du projet

Afin d'augmenter la capacité de production sur le site MURATA, il est nécessaire d'installer 8 nouveaux équipements de traitement de surface (relevant de la rubrique 2565) et remplacer 3 équipements existants. Ces nouveaux équipements seront installés dans les mêmes locaux que les 29 équipements existants (bâtiments E et M).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'installation des équipements relevant de la rubrique 2565 ne nécessite pas de travaux de génie civil, ni de travaux d'extension et de destruction.

Elle demande uniquement une réorganisation des espaces de travail dans les bâtiments de production E et M existants pour y installer 8 nouveaux équipements (2565) et remplacer 3 équipements existants par des équipements plus performants d'un point de vue environnemental (système de re-circulation des bains). Ces équipements sont connectés aux systèmes de distribution et d'évacuation existants sur le site. Ces installations sont prévues en 2025.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet relevant de la rubrique 2565 n'implique pas de démolition / démantèlement.

Le démarrage des équipements est prévu pour la fin de l'année 2025. Les conditions d'exploitation seront les mêmes que pour les équipements déjà existants. La liste des équipements et leurs conditions d'exploitations sont présentées dans la partie "Présentation des activités 2565" de l'annexe volontaire n°2.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les éléments relevant de la rubrique 2565 font partie d'un dossier de Porter à Connaissance.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rubrique 2565-2-a : Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces par voie électrolytique ou chimique 2. Procédés utilisant des liquides. a) Le volume des cuves étant > 1500 L (E)	Bains de traitement présents en salle blanche : 2676 litres au total

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Rue de la Girafe

Lieu-dit :

Localité : CAEN

Code postal : 1 4 0 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 2 1 , 4 7 " O Lat. : 4 9 ° 1 2 , 1 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

CAEN

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de CAEN : Zone UE "sous-secteur destiné à accueillir préférentiellement des activités économiques"

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

NA - Pas d'extension

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF la plus proche = Pelouses Calcaires du Nord de Caen (ZNIEFF Type I) à 800 m au Sud-Ouest
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN Multi-Basse Vallée de l'Orne, Approuvé le 20/05/2016
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	MURATA n'est pas localisé dans une zone du PPRN
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Zone non recensée en tant que sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) (ex-BASOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE Eaux des nappes et bassins du Bajo-Bathonien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Accroissement de la consommation d'eau de ville pour les rinçages de l'activité de traitement de surface 2565. L'augmentation associée à cette activité est estimée à 11000 m3 d'ici 2027. L'annexe volontaire n°2 présente les usages de l'eau du site et les évolutions attendues sur les prélèvements en eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	2 points d'alimentation existants en eau potable suffisent aux besoins du site
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Pas de risques sanitaires supplémentaires liés aux produits chimiques utilisés pour les activités 2565. Les aspects sanitaires sont décrits dans l'annexe volontaire n°2 - partie risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les activités de traitement de surface 2565 ne génèrent pas de déplacement ou trafic significatif. Le niveau de trafic routier associé à cette activité devrait se maintenir à 3 poids lourds par jour. Un descriptif concernant l'aspect routier est détaillé dans l'annexe volontaire n°2 - partie trafic routier.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les équipements de traitement de surface 2565 seront connectés au réseau d'aspiration existant. Parmi les nouveaux équipements, seuls 3 seront susceptibles d'émettre des rejets atmosphériques portant ainsi à 32 le nombre d'équipements concernés par ce type d'émissions. Il convient de noter qu'aucun nouveau type de polluant ne sera rejeté, les substances chimiques utilisées étant identiques à l'existant. Pas d'évolution attendue sur ces rejets (cf annexe volontaire n°2 - partie rejets atmosphériques)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	8 nouveaux équipements sont susceptibles de générer des effluents aqueux (eaux industrielles, rejets fluorés) en quantité limitée. Voir annexe volontaire n°2 - parties effluents aqueux et déchets
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	8 nouveaux équipements seront connectés aux rejets industriels et 3 seront également raccordés au réseau des rejets fluorés. Le détail est fourni en annexe volontaire n°2 - parties rejets aqueux et déchets

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets dangereux associés au traitement de surface : - Déchets/rejets fluorés : une augmentation de 2% a été observée au cours des 6 dernières années. La production de ce type de déchets reste stable et ne devrait pas faire l'objet d'une évolution significative. - Emballages vides de produits de traitement de surface : la quantité de déchets produits est faible (4t) et devrait rester stable. Un descriptif de déchets est présenté dans la partie déchets de l'annexe volontaire N°2.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Projets recensés :

Projet actualisé de reconstruction du centre hospitalier universitaire (CHU) de Caen (2021)

Projet de reconstruction du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Caen Normandie sur les communes de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair (2020)

Projet de création de la ZAC du secteur Mont Coco - Côte de Nacre sur la commune de Caen (2022)

Aucun effet cumulé avec l'activité de traitement de surface 2565.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les nouveaux équipements de traitement de surface sont équipés de rétention avec détection de fuite. Ils fonctionnent en circuit fermé (contrairement à une grande partie des équipements existants) ce qui permet de limiter la consommation d'eau.

Les produits utilisés sont conditionnés principalement en petits volumes : bidons de 2,5 L, 5L et 20 L et quelques fûts de 200 L.

Le volume global de produits présents dans les équipements (2677L) est réparti dans 40 équipements différents (soit environ 70L/ équipement).

L'exploitation des équipements se fait sous la surveillance du personnel de production. Il est présent en permanence (équipes 3x8 en semaine et équipes de week-end).

Cf analyse de conformité réglementaire à l'AMPG 2565 à enregistrement

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

MURATA est concerné par la procédure d'examen au cas par cas, du fait d'une nouvelle installation soumise à enregistrement (rubrique 2565 précédemment classée à déclaration désormais soumise à enregistrement du fait du projet).

Les nouveaux équipements mis en place sont équipés de dispositifs de sécurité supplémentaires et de systèmes automatisés. La quantité globale mise en œuvre (2676 L) concerne 40 équipements, mettant en œuvre des petits conditionnements / petits volumes (en majorité 2,5 L et 20 L).

L'augmentation de l'activité 2565 est liée à un projet global, sur un site déjà exploité et autorisé. Aucun impact environnemental supplémentaire lié à la rubrique 2565 n'est attendu.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Analyse de conformité réglementaire à l'AMPG 2565 à enregistrement	☒
2	Présentation des équipements de traitement de surface relevant de la rubrique 2565 et leurs impacts environnementaux et sanitaires	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À CAEN

Fait le 2 / 1 / 1 0 / 2 0 2 5

Signature du (des) demandeur(s)